

Réduire, réutiliser, recycler : continuons à adopter les bonnes habitudes

Chaque année, 326 millions de tonnes de déchets sont produits en France par les activités économiques et les ménages selon l'Ademe. Diminuer notre production de déchets, c'est économiser les ressources épuisables de la planète mais aussi limiter les impacts liés à leur production et à leur gestion.



Comment agir ?

En adoptant les bonnes habitudes ! Réduire, Réutiliser et Recycler, c'est le trio de comportements gagnants pour une consommation plus responsable.

- Réduire nos déchets,
- Réutiliser nos objets pour allonger leur durée de vie autant que possible,
- Bien trier nos déchets pour qu'ils soient recyclés en nouvelles ressources.

Les « 3R », comment les mettre en pratique concrètement ?

Les 3R, ce sont des habitudes simples que l'on peut tous adopter au quotidien pour avoir un impact positif sur l'environnement. Il existe de nombreux gestes faciles à mettre en place pour faire la différence. En voici une liste pour vous guider :

Réduire, une question de choix

Le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas ! Réduire ses déchets, c'est possible en anticipant dès l'achat, grâce aux conseils suivants :

- Refuser les objets non nécessaires
- Privilégier les produits réutilisables
- Choisir les produits les moins emballés ou acheter en vrac
- Opter pour des objets facilement réparables
- Louer ou emprunter les objets dont on a rarement besoin
- Entretenir ses appareils et respecter les conditions d'utilisation pour allonger leur durée de vie

Réutiliser, c'est facile !

Donner une seconde vie à ses objets, c'est possible et très simple grâce aux gestes suivants :

- Réparer plutôt que jeter
- Donner plutôt que jeter
- Acheter d'occasion plutôt que neuf
- Transformer pour donner une seconde vie

Recycler : suivez le guide

Recycler, c'est réutiliser la matière première d'un objet pour en créer un nouveau et limiter le gaspillage des ressources. Lorsque l'on ne peut pas éviter la production des déchets, le recyclage permet d'économiser des matières nécessaires à la fabrication de nouveaux produits.

- Emballages plastiques, papiers, métal dans la poubelle de recyclage
- Piles et ampoules dans les bacs de collecte des magasins
- Textiles et chaussures en point de collecte : une partie des textiles collectés sera même réutilisée !
- Meubles, appareils électriques et électroniques à déposer en déchetterie, en point de vente ou, s'ils sont en bon état, en faire don

Et pensez à rapporter vos médicaments non utilisés ou périmés en pharmacie, pour qu'ils soient valorisés.

Avoir ces réflexes au quotidien, c'est s'engager à son échelle pour une consommation plus responsable et une économie plus circulaire.

Continuons d'adopter #LesBonnesHabitudes !

Infos pratiques

Comprendre l'indice de réparabilité

L'indice de réparabilité est une note sur 10 qui indique si un produit électronique est facile à réparer ou non. Depuis le 1er janvier 2021, ce score est déployé sur 5 catégories de produits (smartphone, téléviseur, ordinateur portable, lave-linge à hublot et tondeuse à gazon électrique) et est indiqué en magasin et sur les sites internet.

Le but ? Sensibiliser les consommateurs à la réparation des produits dès l'acte d'achat. Acheter un appareil doté d'un indice de réparabilité élevé, c'est acheter un appareil qu'il sera facile de réparer pour éviter d'avoir à le remplacer, et ainsi éviter le gaspillage et l'épuisement des ressources.

Liens utiles

[Pour vous aider, retrouvez l'ensemble des outils pratiques pour agir au quotidien : géolocalisation des points de collecte, qui...](#)

[Ne jetez plus vos vêtements ils peuvent encore servir !!](#)

[Stop à la publicité !](#)

[Que faire de vos déchets verts ?](#)

[Que faire de vos déchets de santé ?](#)